Les fondamentaux de l'assurance construction et les conséquences des sinistres sur l'entreprise de BTP

Maîtrisez les assurances de vos chantiers et préparez votre entreprise à gérer un sinistre et une expertise.

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

Comprendre le régime complet de l'assurance construction : intervenants, obligations et responsabilités

Identifier les assurances obligatoires avant et après réception et leurs enjeux pour l'entreprise

Maîtriser la gestion des sinistres construction et leurs impacts financiers et opérationnels sur l'entreprise

Appliquer les bonnes pratiques pour sécuriser les chantiers et limiter les conséquences des expertises

POINTS FORTS

Mise en pratique sur des cas réels apportés par les participants

Programme adaptable à votre secteur et à vos outils en intra

Démarche pédagogique, documentation remise et évaluation

Recueil des besoins du participant, en amont de la formation

Préparation et diffusion de supports pédagogiques

Apports théoriques illustrés par des cas concrets

Cas pratiques et mises en situation ciblées

Personnalisation de la formation à travers de nombreux échanges

Évaluation des acquis en fin de formation, par quiz ou mise en situation pratique

Évaluation de la satisfaction et de l'engagement

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC CONCERNÉ

Dirigeants d'entreprises du BTP, avocats, juristes, gestionnaires de sinistres, responsables de programmes immobiliers, maîtres d'ouvrage, promoteurs, sous-traitants, assureurs

PRÉREQUIS

Aucun

DURÉE

1 journée ou 2 demi-journées (matin 3h30 / après-midi 3h30) soit 7 h au total

MODALITÉS DE DISPENSE

Formation inter-entreprises, intra-entreprise, sur mesure ou individuelle.
Pour chacun de ces formats : en présentiel ou à distance en classe virtuelle.

TARIFICATION

Formation INTER 850 € HT par personne (TVA non applicable, art. 261-4-4° du CGI)
Minimum 4 personnes - Maximum 12 personnes
Formation Intra - Sur mesure - Individuelle : demander un devis pour personnaliser le programme de cette formation pour qu'elle réponde aux spécificités de votre entreprise.
Prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise, selon ses critères.

DATES - LIEUX - DÉLAI D'ACCÈS

Date et lieu à déterminer en fonction des possibilités et disponibilités respectives.
Formation organisée sous 2 à 4 semaines à compter de la validation de la formation, selon les disponibilités respectives.

FORMATEUR

Expert ROLEV IMPACT

SANCTION DE LA FORMATION

Remise d'une attestation de fin de formation

RECOMMANDATIONS

TV – Écran permettant une diffusion
Connexion internet à haut débit

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour vous permettre d'accéder et de suivre nos formations dans les meilleures conditions nous vous invitons à nous contacter afin de déterminer la solution la mieux adaptée à votre besoin. La référente handicap pourra, si nécessaire, proposer l'appui de réseaux d'accompagnement spécialisés (Agefiph, FIPHFP, Cap Emploi, MDPH…) afin d'identifier les aménagements les plus adaptés.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

contact@rolevimpact.com
06 15 38 72 52
www.rolevimpact.com

ROLEV IMPACT

Les fondamentaux de l'assurance construction et les conséquences des sinistres sur l'entreprise de BTP

Programme

1 Le régime de l'assurance construction

Les acteurs et leurs responsabilités

Intervenants de l'acte de construire : maîtres d'ouvrage, constructeurs, sous-traitants, fabricants
Obligations des constructeurs : assurances obligatoires (loi Spinetta), risques couverts et exclusions
Ouvrages soumis et non soumis à l'obligation d'assurance
Responsabilités en cours de chantier : envers le maître d'ouvrage, envers les tiers et les voisins
Responsabilité et assurance des sous-traitants

Assurances avant réception

Multirisque chantier (MRC) : couverture dommages chantier, tiers, matériel
RC décennale (RCD) : art. 1792 du Code civil, déclenchement, franchises, plafonds
Attestations sous-traitants : mentions obligatoires, vérifications, sanctions en cas de carence

Après réception : garanties et réception

Définition de la réception : expresse, tacite ou judiciaire, effets sur les garanties (parfait achèvement 1 an, biennale 2 ans, décennale 10 ans)
Assurances complémentaires : RC exploitation, perte d'exploitation

2 La gestion des sinistres et conséquences sur l'entreprise

Gérer efficacement les sinistres construction

Déclaration de sinistre : respect des délais, pièces justificatives
Conséquences sur l'entreprise : gel du chantier, avance de trésorerie, surcoût d'expertise, impact sur le planning des clients, image
Impact de l'aggravation de la sinistralité sur l'entreprise

Les expertises : amiables et judiciaires

Expertise amiable : procédure contradictoire, rôle du maître d'œuvre, PV contradictoire
Expertise judiciaire : mission ordonnée, expert judiciaire, contestation des conclusions
Comment appréhender une expertise : anticiper, préparer le dossier technique, contester si nécessaire

3 Études de cas

Nature de l'action Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L. 6313-1 du Code du travail
Suivi de l'action Feuilles d'émargement, ou relevé de connexion en classe virtuelle. **Appréciation des résultats** Évaluation des acquis en fin de formation.
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.